

27B 591

Cabinet Françoise PALLIER

EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
AUDIT - CONSEIL

Greff

ORIGINAL

CARDO DOOR FRANCE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION
SUR LA FUSION PAR ABSORPTION PAR LA SOCIETE**

23 DEC. 1998

CARDO DOOR FRANCE

DES SOCIETES

CLEVER ET CRAWFORD DOOR

APPRECIATION DES APPORTS

A 106 A2

(ARTICLE L 193 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966)

Immeuble APOLLO - 48, cours Blaise Pascal - 91000 EVRY - Tél. (01) 60 77 01 59 - Fax (01) 69 36 30 65

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES EXPERTS COMPTABLES DE LA RÉGION PARIS - ÎLE DE FRANCE
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE PARIS
SIRET 398 175 166 00014 - APE 741 C
MEMBRE D'UNE ASSOCIATION AGRÉÉE. LE RÉGLEMENT DES HONORAIRES PAR CHÈQUES EST ACCEPTÉ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission de Commissaire aux Apports qui m'a été confiée par ordonnance de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce d'EVRY en date du 5 novembre 1998, je vous présente mon rapport sur l'appréciation de la valeur des apports devant être effectués par les sociétés CLEVER SA et CRAWFORD DOOR SA dans le cadre de la fusion avec votre société.

Selon les termes du traité de fusion, il est proposé à votre société de recevoir l'ensemble des actifs et passifs des sociétés CLEVER SA et CRAWFORD DOOR SA.

Je vous rends compte de ma mission selon le plan suivant :

1. Exposé de l'opération projetée
2. Examen des apports
3. Vérifications effectuées et appréciation
4. Conclusion.

AP

1. EXPOSE DE L'OPERATION PROJETEE

Sociétés concernées

Société absorbante

La société **CARDO DOOR FRANCE SA** est une Société Anonyme au capital de 4.490.400 Francs, divisé en 11.226 actions de 400 francs de nominal. Son siège social est au 1 à 5 rue des Cévennes, Z.I. de la Petite Montagne, 91090 LISSES. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro B 722 019 734, elle a pour objet le montage, l'importation, l'exportation, la vente, par tous les moyens et sous toutes formes, la distribution, et plus généralement, la commercialisation de tous produits et matériels d'équipement pour l'industrie et le bâtiment, et notamment de portes en plastiques, caoutchouc ou autres matières ainsi que de tapis brosses automatiques et de tous produits et matériels accessoires ou complémentaires, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les affaires ou opérations pouvant se rattacher aux objets ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, fusions, achat de titres ou droits sociaux, et généralement, toutes opérations, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la réalisation et au développement des affaires de la société.

RP

Sociétés absorbées

La Société CLEVER SA est une Société Anonyme au capital de 5.628.000 Francs, divisé en 56280 actions de 100 francs de nominal. Son siège social est au 1 à 5 rue des Cévennes, 91090 LISSES. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro B 313 915 209, elle a pour objet l'achat, la vente, la représentation, la distribution, et plus généralement, la commercialisation de tous produits et matériels d'équipement pour l'industrie et le bâtiment, et notamment de fermetures industrielles, manuelles ou électriques, de portes, d'équipement de quais, ainsi que de tous produits et matériels accessoires ou complémentaires, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les affaires ou opérations pouvant se rattacher aux objets ci-dessus ou susceptibles de favoriser le développement des affaires sociales, et ce, sous quelque forme que ce soit, création de sociétés nouvelles, apports, souscriptions, fusions, achat de titres ou droits sociaux, et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement ou indirectement à la réalisation et au développement des affaires de la société.

CLEVER SA est locataire des murs sis au 1 à 5 rue des Cévennes, 91090 LISSES. Ces murs sont loués par CARDO DOOR FRANCE, qui en dispose dans le cadre d'un contrat de crédit bail immobilier.

La Société CRAWFORD DOOR SA, est une Société Anonyme au capital de 1 500 000 Francs, divisé en 15000 actions de 100 francs de nominal. Son siège social est à Z.I. Les Malines, 91090 LISSES. Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'EVRY sous le numéro B 973 202 138, elle a pour objet l'assemblage, le commerce en gros et en détail, ainsi que l'importation ou l'exportation de portes et équipements de portes de toutes sortes et en général toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet spécifié ci-dessus ou à tous autres objets similaires ou connexes.

CRAWFORD DOOR SA est locataire des murs sis Z.I. Les Malines, 91090 LISSES, en vertu d'un contrat de crédit bail immobilier conclu le 5 avril 1989 pour une durée de quinze ans.

ff

But de l'opération

La Société CARDO DOOR FRANCE SA détient 100% du capital des sociétés CLEVER SA et CRAWFORD DOOR SA.

CARDO DOOR FRANCE SA et CLEVER SA ont par ailleurs une filiale commune CARDO DOOR PRODUCTION FRANCE SAS, qu'elles détiennent conjointement à 100%.

La fusion apparaît comme la conséquence logique d'une situation de rapprochement déjà très avérée en droit et en fait. La fusion a pour but de simplifier les structures juridiques du groupe et de regrouper les activités de commercialisation au sein d'une même entité.

Bases de la fusion

Les bases et conditions de la fusion ont été déterminées par les trois sociétés à partir de leurs comptes arrêtés au 31 décembre 1997, date de clôture de leur dernier exercice. Les comptes de CLEVER SA ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes le 10 juin 1998 et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 30 juin 1998. Les comptes de CRAWFORD DOOR SA ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes le 11 mai 1998 et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 26 juin 1998. Les comptes de CARDO DOOR FRANCE SA ont été certifiés par le Commissaire aux Comptes le 10 juin 1998 et approuvés par l'Assemblée Générale des Actionnaires le 30 juin 1998.

Propriété, jouissance et conditions

La société CARDO DOOR FRANCE SA sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire de cette société qui approuvera la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 1998.

Les opérations, tant actives que passives, engagées par les Sociétés CLEVER SA et CRAWFORD DOOR SA, depuis le 1er janvier 1998 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société CARDO DOOR FRANCE SA.

La société CARDO DOOR FRANCE SA sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers des sociétés absorbées, dans la mesure où ces droits, actions, obligations, et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

Sur le plan fiscal, et en matière d'impôt sur les sociétés, les représentants des sociétés ont déclaré soumettre la présente fusion au régime de faveur résultant des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts.

AP

2. EXAMEN DES APPORTS

Description

Aux termes du traité de fusion signé par les représentants des trois sociétés, les apports sont constitués par l'ensemble des actifs et passifs des Sociétés CLEVER SA et CRAWFORD DOOR SA.

La désignation et l'évaluation des éléments transmis ou pris en charge ont été réalisées sur la base des comptes annuels des sociétés apporteurs arrêtés au 31 décembre 1997.

L'ensemble des actifs apportés et passifs pris en charge se présente ainsi :

Apports de CLEVER SA	(en francs)
ACTIF	
- Eléments incorporels nets	1.194.005
- Eléments corporels nets	1.833.158
- Participations	4.111.300
- Autres éléments financiers	215.335
- Stocks	2.629.020
- Avances et acomptes	1.206.000
- Créances clients	43.512.601
- Autres créances d'exploitation	3.946.471
- Disponibilités	12.810.757
- Charges constatées d'avance	210.806
Total Actif	71.669.453
PASSIF	
- Provisions pour risques et charges	1.037.843
- Dettes financières auprès des établissements de crédits	4.590.022
- Dettes financières diverses	22.000.000
- Avances et acomptes sur commandes en cours	697.877
- Dettes fournisseurs	15.329.098
- Dettes fiscales et sociales	18.349.603
- Produits constatés d'avance	4.170.947
Total Passif	66.175.390
Soit un apport net de	5.494.063

Apports de CRAWFORD DOOR SA	(en francs)
ACTIF - Eléments incorporels nets - Eléments corporels nets - Eléments financiers - Stocks - Créances clients - Autres créances d'exploitation - Disponibilités - Charges constatées d'avance Total Actif	0 914.316 117.911 4.209.558 36.623.592 1.551.058 289.325 54.799 ----- 43.760.559
PASSIF - Provisions pour risques - Dettes financières auprès des ets de crédits - Dettes financières diverses - Avances et acomptes sur commandes en cours - Dettes fournisseurs - Dettes fiscales et sociales - Dettes sur immobilisations et comptes rattachés - Autres dettes Total Passif	88.000 6.750.607 5.050.000 350.833 11.002.670 10.016.769 427.152 87.175 ----- 33.773.206
Soit un apport net de	9.987.353

HP

Evaluation

Tous les éléments d'actif et de passif sont apportés à leur valeur comptable au 31 décembre 1997.

Rémunération des apports

CARDO DOOR FRANCE SA étant propriétaire de 100% du capital des sociétés CLEVER SA et CRAWFORD DOOR SA, il n'y aura pas lieu à augmentation de son capital.

Concernant CLEVER SA, la différence entre la valeur nette des apports et la valeur d'inscription des titres à l'actif du bilan de CARDO DOOR FRANCE SA, que cette société doit annuler du fait de la fusion, constituera un mali de fusion d'un montant de 11.572.037 Francs.

Concernant CRAWFORD DOOR SA, la différence entre la valeur nette des apports et la valeur d'inscription des titres à l'actif du bilan de CARDO DOOR FRANCE SA, que cette société doit annuler du fait de la fusion, constituera un boni de fusion d'un montant de 8.486.753 Francs.

ff

3. VERIFICATIONS EFFECTUEES ET APPRECIATION

Diligences effectuées

J'ai effectué les diligences que j'ai estimées nécessaires selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes dans le cadre d'un examen limité, complété de contrôles particuliers pour :

- vérifier la réalité des actifs apportés et des passifs pris en charge,
- contrôler la valeur attribuée aux apports,
- m'assurer que les événements intervenus pendant la période de rétroactivité n'étaient pas de nature à remettre en cause l'évaluation des apports.

En particulier :

- j'ai examiné le traité de fusion,
- je me suis entretenue avec les Commissaires aux Comptes des sociétés concernées,
- je me suis entretenue avec Monsieur Alain BORY, Président du Conseil d'Administration des sociétés, Monsieur Claude SIMON, Directeur général de CRAWFORD DOOR SA, Monsieur Philippe LACAZE, Directeur Administratif et Financier de CLEVER SA et, Monsieur DE VALLAVIEILLE, Directeur Administratif et Financier de CRAWFORD DOOR SA, en vue d'obtenir toute information sur l'opération projetée,
- j'ai circularisé les Avocats des sociétés.
- j'ai examiné les situations intermédiaires des sociétés au 30 septembre 1998 ayant, par ailleurs, fait l'objet d'un rapport d'examen limité des Commissaires aux Comptes.

Appréciation

Les travaux accomplis dans le cadre de cette opération appellent de ma part les observations suivantes.

Conformément au principe comptable n°14 des recommandations de l'Ordre des Experts-Comptables, concernant les restructurations internes, les éléments apportés ont été valorisés à la valeur nette comptable.



Concernant CLEVER SA :

Le montant de l'actif net apporté étant inférieur à la valeur des titres figurant à l'actif de CARDO DOOR FRANCE SA, il en résulte un mali de fusion de 11.572.037 Francs qui constitue une perte à constater dans les comptes de CARDO DOOR FRANCE SA.

La situation intermédiaire comptable arrêtée au 30 septembre 1998 fait état d'une perte de 2.583.094 Francs.

Les documents prévisionnels révisés font ressortir un résultat courant négatif d'environ 600.000 Francs pour fin 1998.

Il est à noter qu'aucune provision sur les titres de CARDO DOOR PRODUCTION SAS n'a été constituée. Cette participation figure à l'actif de la société CLEVER SA pour un montant de 4.111.300 Francs et correspond à 94,27% de son capital.

Les capitaux propres de CARDO DOOR PRODUCTION SAS au 31 décembre 1997 étaient positifs de 3.212.548 Francs. A fin septembre 1998, les comptes enregistrent une perte de 3.624.000 Francs. Le Conseil d'Administration de CLEVER SA n'a pas jugé opportun de provisionner cette participation, eu égard à la structure actuelle du Groupe et aux contrats de vente passés entre les sociétés, considérant que la valeur d'utilité de CARDO DOOR PRODUCTION SAS était supérieure à son coût d'acquisition.

CARDO DOOR FRANCE SA, qui détient 5,73% de cette société, la détiendra à 100% si la fusion se réalise.

Concernant CRAWFORD DOOR SA :

Le montant de l'actif net apporté étant supérieur à la valeur des titres figurant à l'actif de CARDO DOOR FRANCE SA, il en résulte un boni de fusion de 8.486.753 Francs.

La situation intermédiaire comptable arrêtée au 30 septembre 1998 fait apparaître une perte de 4.431.860 Francs.

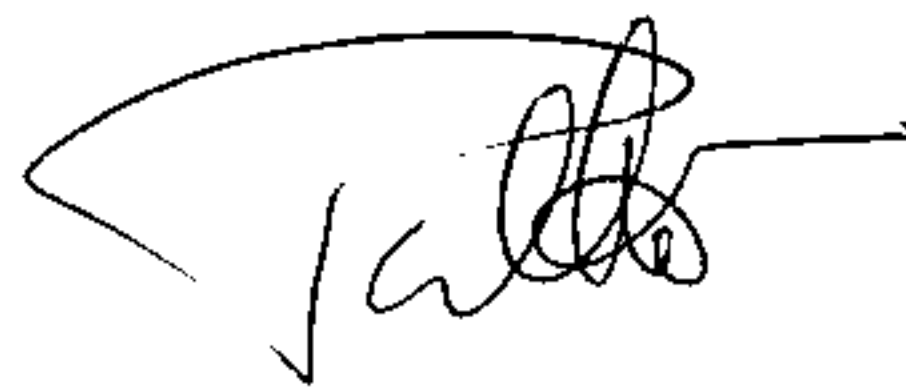
La perte à fin décembre serait d'environ 5.000.000 Francs.

4. CONCLUSION

L'actif net transmis par CLEVER SA n'est pas au moins égal à la valeur des titres détenus, et l'écart correspondant, soit 11.572.037 Francs, constitue une perte à constater dans les comptes de CARDO DOOR FRANCE SA. Cette perte sera augmentée de la perte intercalaire, estimée à 600.000 Francs, subie entre le 1er janvier 1998 et la date de la fusion, prévue fin décembre 1998.

L'actif net transmis par CRAWFORD DOOR SA diminué de la valeur des titres telle qu'elle figure au bilan de CARDO DOOR FRANCE SA n'est pas au moins égal au boni de fusion d'un montant de 8.486.753 Francs, du fait de l'existence d'une perte intercalaire estimée à 5.000.000 Francs à fin décembre 1998.

Fait à EVRY, le 22 décembre 1998



Françoise PALLIER
Commissaire aux Apports
Membre de la Compagnie Régionale de PARIS